

Association ARAGO DAFFA – Descendants et amis de la famille de François Arago (DAFFA)
62 rue Sainte Apolline
91740 CHALOU-MOULINEUX

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 19 octobre 2021

Le 19 octobre 2021 à 18 heures, les fondateurs de l'association ARAGO DAFFA se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège de l'association, 62 rue Sainte Apolline, 91740 Chalou-Moulineux.

Sont Présents :

Nicolas Poirier, 115 bis rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris
Bertrand Sabot, 2 rue du Bel Air 92190 Meudon
Paul Baquiast, 64 rue George Sand 92500 Rueil-Malmaison
Paul Poirier, 19 rue Aristide Briand, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

L'assemblée générale désigne *Nicolas Poirier* en qualité de président de séance et *Bertrand Sabot* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Les débats de l'assemblée ont porté sur :

Le nom de l'association

Les différents projets et démarches qu'envisage de mener l'association à court et moyen termes

La répartition des responsabilités au sein de l'association

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

Poirier Nicolas, de nationalité française, demeurant 115 bis rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris, salarié, directeur de projet, en qualité de président,

Sabot Bertrand, de nationalité française, demeurant 2 rue du Bel Air 92190 Meudon, retraité, en qualité de vice-président,

Baquiast Paul, de nationalité française, demeurant 64 rue George Sand 92500 Rueil-Malmaison, proviseur de lycée, en qualité de vice-président,

Poirier Paul, de nationalité française, demeurant 19 rue Aristide Briand, 94100 Saint-Maur-des-Fossés, retraité, en qualité de trésorier.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions,

Nicolas POIRIER
président